

ÉVALUATION FINALE DE FORMATION

ECF propose qu'un bilan de compétences soit effectué auprès de chaque apprenti conducteur, à l'issue de sa formation le préparant à la conduite d'une voiture, quelle que soit la filière d'apprentissage suivie.

Présentation :

Les principes de répartition et d'attribution des places pratiques de l'examen du permis de conduire, leur planification par les professionnels ainsi que la faiblesse des taux de réussite, révèlent les limites d'efficacité du système, malgré toutes les évolutions mises en œuvre par les pouvoirs publics, depuis plusieurs dizaines d'années.

Le constat est évident, trop de places d'examens sont gaspillées par des candidats dont le niveau de compétences n'est pas suffisant pour prétendre obtenir le droit de conduire. Cela explique pour partie, la faiblesse des taux de réussite, et son amélioration permettrait d'obtenir le permis plus rapidement et à moindre coût.

Notre ambition est de renforcer la cohérence du système formation-examen, en présentant prioritairement aux épreuves pratiques du Permis de conduire, des candidats dont les compétences ont été mesurées et notées par l'école de conduite, à l'issue de leur formation.

Le bilan de compétences effectué en fin de formation permet, s'il est positif :

- de conduire accompagné dans le cadre de l'**apprentissage anticipé de la conduite**, par la délivrance d'une "Attestation de fin de formation initiale". Le dispositif est déjà en application, dans le respect de l'arrêté du 22 décembre 2009,
- de conduire accompagné dans le cadre de l'**apprentissage en conduite supervisée**, par la délivrance d'une "Attestation de fin de formation initiale". Le dispositif est déjà en application, dans le respect de l'arrêté du 22 décembre 2009.
- d'être présenté prioritairement, selon la proposition d'ECF, aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire, avec des chances de succès très augmentées.

Mise en œuvre :

Le bilan de compétences doit se concevoir comme une prestation ponctuelle, facturable, planifiée après la fin de la formation, et peut être effectué sur un simulateur de conduite homologué.

La prestation d'évaluation doit également permettre de lui faire réaliser en simulation, des tâches de conduite correspondant à des critères définis par une grille de notation comparable à celle de l'examen du permis de conduire.

Nous organisons une première étape expérimentale, appuyée sur l'intervention volontaire d'écoles de conduite ECF pour appliquer le dispositif auprès de chacun de leurs apprentis conducteurs visant l'obtention du permis voiture.

En deuxième étape, ECF établira une comparaison entre les résultats des bilans de compétence réalisés et les résultats obtenus aux épreuves pratiques du permis de conduire, pour apprécier l'intérêt, la cohérence et l'efficacité du dispositif.

Une évaluation qualitative et quantitative sera mise en place, en lien étroit avec le LEEM ECF et la DSR.